

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
Direction des canaux de Bretagne
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE
Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial
Tél. : 02 99 84 47 70
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : AC 2024-02-12

Rennes, le 12/02/2024

Objet : Fermeture chemin de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 11 octobre 2023 portant délégation de signature au Directeur des canaux de Bretagne ;
VU la demande présentée par l'entreprise Verchéenne ;
Considérant que des travaux de réhabilitation de l'écluse de Rouvray doivent être réalisés du 12/02 au 12/03/2024 ;
Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

Arrête :

Article 1 - Prescriptions

L'accès au niveau de l'écluse de Rouvray est interdit à tous les usagers.

Du 12/02 au 12/03/2024

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'entreprise Verchéenne.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune des Forges de Lanouée.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Le Directeur des canaux de Bretagne

David MOY

Plan de circulation et d'installation – 1000 - A

Écluse de Rouvray – restauration des portes aval



Legende

- Circulation engins de chantier
- Groupe électrogène
- Passerelle provisoire
- Zone de stockage matériels
- Clôture de chantier
- Vestiaire / conteneur à matériels / WC de chantier
- Cheminement chantier
- Tour d'escalier



Méthodologie

Accès depuis la DP764
Livraison en camion-grue ou camion plateau
Zone de demie tour au croisement à l'écluse
Travaux de manutention sur site en camion grue ou pelle à chenilles 20 tonnes (sans protection – zone plane et enherbé)
MOE : gabarit des arbres de 4,50m à respecter sur l'accès de chantier